

AIDES AUX ENTREPRISES

PRIME POUR L'INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Objet

Favoriser l'électromobilité et décarboniser le transport

Bénéficiaires

Toute entreprise établie sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

Conditions

Les infrastructures de charge :

- Sont alimentées à 100 % par de l'électricité renouvelable
- Sont exploitées durant au moins 5 ans à compter de la mise en service
- Sont mises en service endéans un délai de douze mois après l'octroi de l'aide, une extension de délais peut être accordée sous certaines conditions
- Ne sont pas destinées à la revente ou à la location, à l'exception des crédits-bails que le crédit-preneur acquière l'infrastructure de charge à la fin du contrat

Offrent des prix raisonnables, aisément et clairement comparables et transparents aux utilisateurs finaux.

Montant

Coûts admissibles: les investissements liés à la création et à l'augmentation de la capacité de charge d'une infrastructure de charge, à l'exception des composantes d'occasion.

Axe 1: Projets d'envergure (Capacité de charge > 175 kW) Entreprises de toute taille éligibles

- Attribution suite à un appel à projets
- Accessible au public 24h/24h 7j/7j => 50%
- Accessible au public 10h/24h 5j/7 => 40%
- Pour les infrastructures de charge privées => 30%

Axe 2 : Aide réservée aux PME (1 seule demande / an)

- Moyenne entreprise => 30 %
- Petite entreprise => 40 %
- Lorsque l'infrastructure est composée d'au moins 4 points de charge et reposée sur un système de charge intelligent => + 10%
- Plafonds :
 - a. 40.000 € pour les coûts admissibles, à l'exception des coûts liés au raccordement au réseau
 - b. 60.000 € pour les coûts liés au raccordement au réseau

Délais

Les infrastructures de charge doivent être mises en service endéans un délai de 12 mois après l'octroi de l'aide.

Contacts

Elisa Mendes

T : (+352) 42 67 67 - 266

E : elisa.mendes@cdm.lu



AIDES AUX ENTREPRISES

Autorités compétentes et liens utiles

- Ministère de l'économie
- Guichet :
 - [Aide en faveur d'infrastructures de charges portées par les PME](#)
 - [Régime d'aides en faveur des infrastructures de charge pour véhicules électriques – Conditions générales](#)
- Point de contact pour les dossiers d'aides (Luxinnovation) : aides@luxinnovation.lu
- Point de contact pour les questions techniques (Klimaagence) : e-mobility@klimaagence.lu

Dernière mise à jour: 2 août 2023

**PRIME POUR L'INVESTISSEMENT
DANS L'INFRASTRUCTURE DE
CHARGE POUR VEHICULES
ELECTRIQUES**

Contacts

Elisa Mendes

T : (+352) 42 67 67 - 266

E : elisa.mendes@cdm.lu

